

DIRECTIVES

du 1<sup>er</sup> septembre 2009

relatives au travail de maturité spécialisée option « social »

---

Dans le présent document, toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Extrait du Règlement de la CDIP du 12 juin 2003 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les Écoles de culture générale.

Art. 17, al. 1, lettre c *Un travail de maturité spécialisée dans la branche professionnelle choisie, présenté sous la forme d'un rapport de stage accompagné d'une évaluation ou sous la forme d'un travail spécifique effectué dans le domaine des prestations pratiques, travail qui doit consister en un document écrit ou une démonstration pratique et être défendu par écrit ou oralement.*

## 1. Cadre et attentes du travail de maturité (TM)

Le travail de maturité est suivi par une personne répondante de l'ECG. Celle-ci encadre et conseille l'étudiant-e dans la réalisation de son TM. Elle fixe avec l'étudiant-e les dates de 4 rencontres obligatoires et contrôle le journal de bord.

Journal de bord : l'étudiant-e tient un journal de bord dans lequel il-elle consigne l'ensemble de ses observations et réflexions. Ce journal de bord constitue une référence pour la rédaction de son TM.

Travail de maturité : le TM est un dossier écrit d'une vingtaine de pages, annexes non comprises.

Il se compose de deux parties :

- a) *le rapport de stage rédigé pour l'évaluation du stage de 20 semaines dans le domaine social ; il est évalué dans le cadre de la validation de la pratique professionnelle, dont il représente une des composantes. Pour commencer la recherche personnelle (partie b) et se présenter à la soutenance orale, le rapport de stage doit avoir été évalué positivement ;*
- b) *un travail de recherche et une analyse personnelle approfondie sur une thématique significative issue du stage et du rapport de stage.*

L'étudiant-e démontrera sa capacité à s'interroger face aux situations professionnelles rencontrées, à les problématiser et à intégrer dans son analyse des éléments théoriques lui permettant de mieux appréhender la problématique des personnes confiées à l'établissement dans lequel il-elle a réalisé son stage.



## **2. Travail de maturité**

### **2.1 Contenu du rapport de stage**

#### **2.1.1 Objectif du stage**

Les objectifs visés sont la découverte, l'observation et l'immersion dans un lieu de stage (pour le détail, se référer aux directives sur les expériences professionnelles).

#### **2.1.2 L'établissement dans lequel le stage est effectué**

Dans cette partie, l'étudiant-e :

- donne un bref descriptif de l'établissement en mettant l'accent sur sa compréhension du fonctionnement et de l'organisation de l'établissement dans lequel a été réalisé son stage ;
- présente et explique les rôles et les fonctions des différents professionnels de l'établissement ;
- présente et explique la ou les problématiques des personnes dont l'établissement a la charge ;
- présente un, voire deux aspects ou épisodes particulièrement significatifs de son stage.

#### **2.1.3 « JE me situe » par rapport à l'établissement et à son fonctionnement**

Dans cette partie descriptive, l'étudiant-e :

- rappelle ses objectifs par rapport à sa pratique professionnelle dans cet établissement et indique comment il-elle les a conduits, ou non, à terme ;
- définit son rôle au sein de l'équipe de professionnels ;
- décrit les responsabilités confiées et les activités effectuées ;
- décrit les difficultés rencontrées et précise les moyens et les ressources mis en œuvre pour les surmonter ;
- indique en quoi le stage lui a été bénéfique et l'a confirmé-e dans son choix professionnel.

## **2.2 Travail de réflexion**

Dans cette partie, l'étudiant-e choisit une situation significative de son stage à partir de laquelle il-elle mènera une recherche et une réflexion approfondies.

L'étudiant-e :

- formule une problématique qui va structurer sa recherche. Par problématique, on entend la capacité à formuler, éventuellement sous forme de questions et/ou d'hypothèses, un ensemble de problèmes soulevés par le sujet choisi ;
- explique brièvement les raisons de son choix ;
- explique ce que cette problématique ou situation lui a permis de découvrir sur sa propre personnalité, notamment en termes de rencontres et d'ouverture aux usagers ;
- présente des pistes de compréhension de cette problématique ou de cette situation (causes, enjeux, conséquences, solutions, etc.) et met en évidence ce qu'il-elle en retire en tant que stagiaire, par rapport à sa perception de la profession et à son orientation future ;



- rédige une conclusion mettant en évidence les principaux acquis de son stage, de ses lectures, de ses entretiens avec des professionnels et de sa réflexion personnelle.

### **3. Mise en forme et présentation du dossier**

Le titre du travail de maturité donne une indication sur la problématique analysée. Il figure sur une page titre.

Le lieu et les dates de la période de stage encadrée (20 semaines) doivent être mentionnés.

Le travail respecte les éléments du plan, dans une structure qui laisse une ouverture à l'originalité et à la créativité. Les parties a) et b) selon chiffre 1 sont clairement indiquées.

Le dossier est rédigé en format traitement de texte avec un interligne simple et une police de caractères 12, en respectant la mise en page usuelle.

Une bibliographie sélective est jointe en annexe. Elle comporte les principales références utilisées (ressources matérielles et humaines).

Le dossier est relié et rendu en quatre exemplaires à la direction de l'ECG.

## **4. Évaluation**

### **4.1 Modalités**

L'évaluation du TM est assurée par la personne répondante de l'ECG en collaboration avec l'expert-e de la HES-SO//Valais secteur travail social comme personne ressource et juré lors de la soutenance.

L'évaluation porte sur le dossier et la soutenance orale, qui doivent tous deux obtenir la mention « suffisant ».

Le travail et la soutenance sont évalués sur la base d'appréciations :

excellent – très bien – bien – assez bien – suffisant – insuffisant.

### **4.2 Critères d'évaluation**

Les critères sont, pour le dossier écrit :

- le respect des consignes pour la partie a) [évaluée lors de la validation du stage] et pour la partie b) ;
- l'autonomie et la progression du travail ;
- la présentation et l'explicitation de la problématique ;
- la capacité à se situer dans un contexte professionnel et à s'ouvrir aux **problématiques des usagers et à leurs besoins** ;
- la capacité d'analyse et de réflexion à partir des situations vécues et observées ;



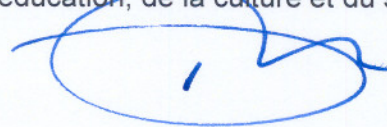
- la capacité de questionnement et de recherche d'éléments de réponse ;
- la compréhension du fonctionnement du lieu de stage, de la place et du rôle de la personne stagiaire ;
- la variété des sources bibliographiques et d'information ;
- la maîtrise de la langue, le plan du travail et sa présentation ;

et pour la soutenance orale :

- la présentation synthétique et l'analyse de l'expérience pratique ;
- la capacité de discussion et d'argumentation.

Les présentes directives entrent en vigueur dès le début de l'année scolaire 2009/2010.

Le chef du Département de  
l'éducation, de la culture et du sport



Claude Roch, conseiller d'État